



La VAE - validation des acquis de l'expérience - permet d'obtenir un diplôme sur la base de ses compétences, sans passer par un cursus classique. Ce dispositif valorise les aptitudes professionnelles par leur reconnaissance officielle, favorise la promotion interne, ouvre la voie à une augmentation de salaire, voire à l'obtention d'un nouvel emploi. Depuis 2023, la VAE est ouverte à tous et son parcours est simplifié. En optique, elle bénéficie en outre de financements privilégiés, qui facilitent l'accès au BTS sans revenir sur les bancs de l'école.

VAE

De l'expérience au diplôme

Gâce à la VAE, toute personne peut acquérir une certification professionnelle enregistrée dans le RNCP, comme le BTS Opticien-Lunetier. Elle est ouverte à toute personne engagée dans la vie active, sans critère d'âge, de statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant...) ou de niveau de formation. Le processus consiste à rassembler différentes preuves de l'expérience acquise et de son lien direct avec le contenu du diplôme visé. « *Le dossier peut être toutefois complexe à mettre en œuvre. Le candidat doit prévoir de consacrer un temps conséquent de travail personnel à l'élaboration d'un dossier de BTS* », précise la CPNE-OL. Le parcours débute par le livret de recevabilité, qui permet de vérifier l'éligibilité de la demande du candidat. Il prend la forme d'un formulaire Cerfa (disponible sur le site service-public.fr) à remplir en ligne, avec la liste des activités réalisées lors des expériences (même associatives) en relation directe avec la certification visée, et doit s'accompagner de justificatifs (attestations, feuilles de paie, contrats de travail, diplômes...). Ce dossier doit ensuite être adressé au Dava (Dispositifs académiques de validation des acquis) le plus proche du domicile (une recherche par département peut être faite sur vae.education.gouv.fr), qui se prononcera sur la recevabilité de la demande. Si ce premier livret est validé, le second doit être déposé par le candidat dans un délai de 1 an.

Le livret 2, sésame de toute VAE

Le livret 2, aussi appelé dossier de validation, doit reprendre les expériences les plus significatives du parcours professionnel et les traduire dans des termes qui en facilitent la validation (en établissant notamment un parallèle avec les

Les 10 blocs de compétences du BTS OL

- Étude technique des systèmes optiques
- Analyse de la vision
- Examen de vue, prises de mesures et adaptation
- Contrôle d'équipement et réalisation technique
- Activité en milieu professionnel
- Mathématiques
- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère
- Économie et gestion de l'entreprise
- Optique géométrique et physique

matières du BTS OL). Sur la base de ces déclarations, le jury, composé de professionnels opticiens et/ou formateurs, comparera les "acquis" aux "requis". Ce document, difficile à réaliser, doit permettre au jury de comprendre le parcours professionnel du candidat et ses motivations, les activités réalisées et les compétences acquises. Il doit décrire les expériences de la manière la plus pertinente possible - situations de travail, connaissances mobilisées, outils utilisés - en mettant en évidence leur lien avec les différents

Une VAE nécessite de la motivation et la maîtrise des attentes du jury. Se faire guider par un professionnel s'avère fortement conseillé.

blocs de compétences attendus (voir encadré) et en ajoutant des éléments de preuve. Une fois finalisé, le dossier doit être adressé au Dava de référence, qui convoquera le candidat pour un entretien oral avec le jury. Celui-ci dure en moyenne 30 minutes. Il s'agit d'une présentation synthétique du parcours et des motivations du candidat, qui complétera et explicitera le contenu du livret 2. Le jury pourra vérifier l'authenticité du dossier de valida-

tion, le niveau de maîtrise des compétences et approfondir les points clés, et évaluant le degré d'autonomie et d'adaptation. A l'issue de cette dernière étape, la certification sera soit attribuée totalement, soit partiellement (seuls certains blocs de compétences seront validés), soit invalidée. Dans le cas d'une validation partielle, le bénéficiaire a 5 ans pour obtenir la validation totale.

Se faire accompagner

La procédure de la VAE exige de respecter une méthodologie précise, nécessite une bonne maîtrise du référentiel du diplôme visé et demande une forte motivation. La soutenance du dossier implique, notamment, une préparation pointue. Pour augmenter ses chances de réussite, il est donc fortement conseillé d'opter pour un accompagnement VAE, même si celui-ci n'est pas obligatoire. De nombreux organismes de formation continue en optique proposent l'aide d'un accompagnateur qui délivrera des conseils pertinents tout au long du processus, aidera le candidat à rédiger ses livrets conformément aux attentes du jury et le préparera à l'entretien final. Si besoin, il lui proposera de suivre des formations complémentaires courtes pour affiner certaines compétences nécessaires à l'obtention du diplôme. Cet accompagnateur joue également un rôle administratif, notamment dans la recherche de financement. Outre les organismes de formation continue, cet accompagnement peut être dispensé par un professionnel de l'entreprise où travaille le candidat : il deviendra alors son tuteur le temps du processus.

Un éventail de financements

La VAE peut ne rien vous coûter, ou presque. La branche a mis en place des prises en charge spécifiques



pour l'obtention du BTS Opticien-Lunetier par cette voie. La prise en charge au titre de l'alternance peut être complétée par d'autres dispositifs, comme Compétences +, ou des fonds propres. Dans le cadre de la Pro-A VAE (reconversion ou promotion par alternance), les formations complémentaires portant sur l'analyse de la vision, la contactologie et/ou l'optométrie, notifiées par l'organisme certificateur lors de l'examen de la recevabilité de la demande (livret 1), peuvent faire l'objet d'un financement, complété si nécessaire par un abondement sur les fonds de l'alternance non éligible jusqu'à 5 000 € (soit 8 000 € maximum par parcours). D'autres matières telles que la gestion, le droit ou l'économie peuvent faire l'objet

d'une prise en charge au titre de cet abondement, à condition qu'elles soient intégrées au parcours pédagogique complémentaire portant sur les matières énoncées ci-dessus et notifiées lors de la recevabilité de la demande. D'autres disposi-

tifs peuvent être sollicités : le CPF (compte personnel de formation), mais aussi Transition Pro : le projet de Transition Professionnelle permet de suspendre le contrat de travail, pour bénéficier d'une formation certifiante, tout en bénéficiant du maintien de la rémunération. Il est également possible, bien sûr, de financer sa VAE soi-même ou via son employeur. Notons que des aides sont également prévues pour ceux qui exercent la fonction de tuteur : ils peuvent se former à cette mission en bénéficiant d'un financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 40 heures. L'exercice de la fonction tutorale peut quant à lui être indemnisé à hauteur de 230 €/mois pendant 6 mois. ■

A SUIVRE

Les formations dans votre département

Dans les prochaines pages, vous découvrirez l'offre proposée dans les établissements d'optique de votre région, en matière de formation initiale et continue. Nos fiches intègrent des données clés pour vous épauler dans votre choix, comme le matériel mis à la disposition des apprenants ou l'effectif de l'équipe pédagogique.



FORMATION CONTINUE

Renforcez vos compétences

Plus de **50 formations** réparties sur :

- **9 thématiques** de l'optique
- **Divers formats** d'apprentissage

PRÉSENTIEL



CLASSE VIRTUELLE



E-LEARNING

100%



Formations éligibles **DPC** !

Accompagnement VAE BTS OL

Toutes les infos sur <https://ico-formation.fr/>



La certification a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTES DE FORMATION
ACTES PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ICO-CMO
134 Route de Chartres
91440 Bures-sur-Yvette
Tél. 01 64 86 12 16
E-mail. cmo@ico.asso.fr
Site : <https://ico.asso.fr>

Notre catalogue



